

Demander votre devis gratuit

Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité

PREV-TFPAPS-2023

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, le stagiaire devra avoir acquis :

Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction d'agent de prévention et de sécurité.

DUREE : 175 Heures hors temps examen

PRÉREQUIS

Être en possession du numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure)
Niveau de français minimum : niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Arrêté 2022-198 art.1

MÉTHODES ET MOYENS

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 27 juin 2017.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

PERSONNES CONCERNEES :

Futurs Agents de prévention et de sécurité

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- *Secourisme : 14h
- *Environnement juridique : 18h
- *Gestion des conflits : 14h
- *Module stratégique : 8h
- *Prévention des risques d'incendie : 7h
- *Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7h
- *Sensibilisation aux risques terroristes : 13h
- *Module professionnel : 45h
- *Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7h
- *Surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7h
- *Gestion des risques : 11h
- *Module événementiel spécifique : 7h
- *Gestion des situations conflictuelles dégradées : 7h
- *Module industriel spécifique : 7h
- *Connaitre la république : 3h

ORGANISATION

Minimum 4 personnes par groupe.
Maximum 12 personnes par groupe.
Il est nécessaire de nous mettre à disposition une salle de formation adapté pouvant accueillir 12 personnes minimum.
Notre centre ainsi que nos salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de fin de formation
Diplôme TFP APS
Remise d'un livret à chaque participant
En cas d'échec d'un module (QCM ou épreuve pratique) vous avez 1 an pour repasser l'épreuve dans le département de votre choix.

ÉVALUATION

- Mise en situation ou exercices pratiques (PC de sécurité, rondes, interventions...)
- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Formation qualifiante validée par un examen final devant un jury